### REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'AIN

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE SAINT-BERNARD

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 15

Présents : 10 Ayant pris part à la décision : 14 Séance du 27 MARS 2023

N° D2023 010

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept mars à 19 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Florent PATIN, Conseiller municipal en en charge des finances.

**Etaient présents :** Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjoints au Maire.

Mmes Claire ANDRIEUX, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Gilles BRIENS, Florent PATIN, J-P PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s):** Sylvie CHASSAGNE (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI) Brigitte FROMONT (pouvoir donné à Mme C. ANDRIEUX) Jean-Pierre KLEIN (pouvoir donné à M. F. VIENOT) Jean-Claude LAMBERT (pouvoir donné à M. F. PATIN)

Secrétaire de séance : M. Florent PATIN

Date de la convocation: 21 mars 2023

Date de l'affichage : 21 mars 2023

# OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET M14 PRINCIPAL 2021

Sous la présidence de M. Florent PATIN, conseiller chargé des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement**

Dépenses	Recettes	Excédent de clôture
866 526.328 €	1 105 029.10 €	1 099 493.46 €

#### Investissement

Dépenses	Recettes
306 564.46 €	844 924.69 €

Restes à réaliser		Besoin de financement
Dépenses	Recettes	365 799.40 €
249 238.27 €	18 829.00€	

Accusé de réception en préfecture 001-210103396-20230327-CA\_2022-BF Date de télétransmission : 13/04/2023 Date de réception préfecture : 13/04/2023

Hors de la présence de M. Bernard REY, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Le Président de séance, Florent PATIN pour le vote du Compte Administratif

Le Maire, Bernard REY

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le et publication du 13/04/2023